

LETTRE MENSUELLE 30 NOVEMBRE 2021

La volatilité est revenue sur les marchés en novembre, autant sur les bourses que sur le marché obligataire. Les statistiques économiques publiées en Amérique sont bonnes et l'inflation demeure élevée. D'ailleurs, la Réserve fédérale américaine annonce qu'elle va peut-être réduire plus rapidement que prévu son programme d'achat de titres sur les marchés dû à une inflation plus persistante que prévue. Toutefois, ces annonces ont rapidement laissé place aux nouvelles inquiétudes concernant la pandémie de Covid. La hausse des cas a d'abord été fulgurante en Europe dès le début novembre, et la découverte en fin de mois d'un nouveau variant, l'Omicron, est venue raviver les craintes d'un nouveau ralentissement de la croissance mondiale au cours des prochains mois et de nouvelles perturbations dans les chaînes d'approvisionnement avec la réinstauration des restrictions sanitaires.

Au total, un retour vers les valeurs refuges s'est opéré et les taux d'intérêt sur obligations ont baissé tout comme les indices boursiers. Ainsi, les taux fédéraux canadiens à cinq ans sont passés de 1,50 % à 1,40 % et ceux à deux ans de 1,10 % à 1,00 % ; les taux à plus long terme ont également baissé. Le mouvement a été mondial, les taux européens et australiens baissant particulièrement fortement. Les écarts demandés sur les titres corporatifs ont augmenté. Les indices boursiers ont été en retrait ; la performance du S&P 500 américain a été de -0,7 % et celle de l'indice canadien S&P TSX de -1,6 %. Les indices mondiaux ont reculé plus, notamment l'indice des marchés émergents avec -4,1 % en dollars américains. La déception du mois a sans doute été la piètre tenue du dollar canadien qui a perdu plus de 3 % par rapport au dollar américain, alors que les prix du pétrole ont corrigé de près de 20 % et que l'écart entre les taux canadiens et américains s'est amoindri. L'ensemble des prix des denrées de base a baissé en

novembre. Dans l'indice boursier canadien, seuls quelques titres technologiques, dont Shopify, et quelques titres miniers se sont démarqués positivement. Quant à eux, les secteurs importants comme l'énergie, les activités industrielles et financières ont connu des baisses.

L'année va donc se terminer dans l'incertitude et il demeure hasardeux de faire des prévisions pour la prochaine année dans le contexte pandémique. Nous savons cependant que les bilans des entreprises sont bons, que l'expansion continue malgré des soubresauts, et que l'inflation inquiète les ménages. Tout un exercice d'équilibre pour les banques centrales en 2022 qui chercheront à "normaliser" les taux d'intérêt, contrôler l'inflation, et ce sans faire dérailler l'expansion.

Michel Pelletier, Vice-président et Gestionnaire principal en revenu fixe

Bobby Bureau, Analyste en revenu fixe et Gestionnaire

STATISTIQUES AU 30 NOVEMBRE 2021

CANADA			ÉTATS-UNIS			DEVISES		
Chômage (Octobre)	6,7 %	↓	Chômage (Octobre)	4,6 %	↓	\$ É.-U. / \$ CAN	0,78	↑
I.P.C. (Octobre)	4,7 %	↑	I.P.C. (Octobre)	6,2 %	↑	\$ É.-U. / € Euro	1,13	↑
Billet Trésor 3 mois	0,09 %	↓	Billet Trésor 3 mois	0,046 %	↓	¥ Yen / \$ É.-U.	113,17	↑
Obligation 5 ans	1,40 %	↓	Obligation 5 ans	1,16 %	↓			
Obligation 10 ans	1,57 %	↓	Obligation 10 ans	1,44 %	↓			
S&P/TSX	20 660	↓	Dow Jones - Industrielles	34 484	↓			
			S&P 500	4 567	↓			

La flèche indique la tendance depuis la publication de la dernière donnée mensuelle ou de fin de mois.

PLANIFICATION FISCALE DE FIN D'ANNÉE

Avec la fin d'année qui approche, il est important de faire un rappel de certains points à considérer par les particuliers dans le cadre de leur planification fiscale.

- **Conversion du REER :** Si vous avez atteint 71 ans en 2021, vous devez liquider votre REER avant le 31 décembre, en le transformant pour la plupart d'entre vous en un FERR. Vous avez également l'opportunité de verser à votre REER une dernière contribution avant cette date. Par la suite, vous serez en mesure de cotiser au REER de votre conjoint, jusqu'à la fin de l'année de ses 71 ans, dans les deux cas suivants : si vous avez un revenu

gagné (selon les lois fiscales) tel que des revenus de loyers, de profession et d'emploi dans l'année précédente, ou des droits de cotisation inutilisés à un REER (information apparaissant sur votre avis de cotisation fédéral émis à l'égard de l'année 2020.).

- **Cotisations au REER du conjoint :** Si vous envisagez de contribuer au REER de votre conjoint et que celui-ci prévoit encaisser la somme au cours des prochaines années, vous devriez le faire au plus tard le 31 décembre plutôt que dans les 60 jours qui suivent. En agissant de cette façon, vous pouvez raccourcir

le délai applicable en vertu des règles d'attribution et éviter que les sommes retirées soient ajoutées à votre revenu.

- **Crédits/déductions :** Vous avez intérêt à effectuer certains paiements avant la fin décembre pour avoir droit à une déduction (crédit) dans votre déclaration de revenus 2021, dont les suivants : pension alimentaire et allocation d'entretien, frais de garde d'enfants, frais médicaux, frais de déménagement, de maintien à domicile (personne de plus de 70 ans), contributions politiques et frais de scolarité.

- **Dons de bienfaisance** : Si vous désirez effectuer des dons de bienfaisance, procédez avant la fin de l'année. Pensez à cumuler vos reçus avec ceux de votre conjoint puisque les dons de plus de 200 \$ donnent droit à un crédit calculé à un taux plus avantageux. Notez également que le don de titres cotés en bourse procure des avantages fiscaux additionnels puisque si un gain en capital est réalisé lors du don il est non imposable. Vous pouvez réclamer les dons dans l'année où vous les avez effectués ou durant l'une des cinq années suivantes.
- **Ventes à perte à des fins fiscales** : Si vous avez réalisé depuis le début de l'année ou au cours de 2018, 2019, 2020 des gains en capital, il peut être opportun de vendre, avant la fin de l'année, des placements dont la valeur a diminué, afin d'appliquer les pertes réalisées contre vos gains en capital. Les lois fiscales prévoient qu'un contribuable doit utiliser, en premier lieu, les pertes réalisées pour effacer les gains enregistrés au cours de la même année. S'il reste un solde (pertes nettes), il peut alors être reporté aux trois années précédentes ou indéfiniment

dans l'avenir. Si ce n'est pas déjà fait, vous devriez échanger avec votre gestionnaire privé sur la réalisation de certaines pertes, particulièrement si vous avez des soldes de gains en capital en réserve pour les dernières années. À noter que ces règles ne s'appliquent pas aux comptes enregistrés tels les REER, FERR, CRI, FRV et qu'il faut attendre un minimum de 30 jours, avant d'acquiescer à nouveau le bien disposé, si on veut éviter que la perte réalisée soit refusée par le fisc.

- **Revenus de pension** : Les personnes âgées d'au moins 65 ans détenteurs de REER ne touchant pas de revenus éligibles au crédit d'impôt fédéral pour revenu de pension (maximum 2 000 \$) et ne prévoyant pas faire l'objet d'un tel revenu admissible par leur conjoint (via le fractionnement) devraient envisager après analyse, la conversion partielle de leur régime en un FERR pour recevoir, avant la fin de l'année, un revenu admissible à ce crédit.
- **Revenus modestes en 2021** : Si votre revenu total anticipé pour 2021 est anormalement bas, vous devriez analyser

la possibilité de retirer des fonds de votre REER avant la fin de l'année. Cette stratégie n'est normalement à envisager que pour une personne dans la tranche d'imposition la plus basse qui risquerait autrement de perdre les déductions et crédits disponibles. Il ne faut pas oublier que les fonds retirés d'un REER ne peuvent y être versés de nouveau que dans la mesure où une personne a des droits de cotisation en réserve. De plus le revenu gagné sur les sommes retirées sera dorénavant imposable. À la suite du retrait, un feuillet fiscal sera émis par l'institution financière indiquant les fonds retirés et l'impôt retenu à la source afin de vous permettre de remplir votre déclaration de revenus.

La fin de l'année est également l'occasion de préparer un bilan sommaire qui vous aidera à faire le point sur l'ensemble de votre situation financière. Vous devriez conserver une copie de ce document avec votre testament pour faciliter le travail de votre liquidateur testamentaire en cas de décès

RENDEMENTS TOTAUX DES MARCHÉS EN DOLLARS CANADIENS AU 30 NOVEMBRE 2021

	AAD	3 mois	6 mois	1 an	3 ans*	5 ans*
Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada	0,17 %	0,08 %	0,12 %	0,19 %	0,95 %	0,93 %
OBLIGATIONS						
Indice des obligations universelles FTSE Canada	-4,14 %	-1,59 %	0,26 %	-3,79 %	4,11 %	2,87 %
Indice des obligations globales à court terme FTSE Canada	-1,29 %	-1,21 %	-0,98 %	-1,06 %	2,62 %	1,78 %
Indice adapté gestion privée Eterna ¹	-2,29 %	-1,59 %	-0,71 %	-1,91 %	3,34 %	2,20 %
Indice des obligations globales à moyen terme FTSE Canada	-3,79 %	-2,16 %	-0,31 %	-3,21 %	4,40 %	2,81 %
Indice des obligations globales à long terme FTSE Canada	-7,88 %	-1,65 %	2,25 %	-7,54 %	5,78 %	4,26 %
INDICES BOURSIERS NORD-AMÉRICAINS						
Canada - S&P/TSX Composite	21,38 %	1,01 %	6,06 %	23,47 %	14,21 %	9,74 %
États-Unis - S&P 500	23,67 %	2,86 %	16,00 %	26,35 %	18,90 %	16,84 %
États-Unis - Dow Jones Industrial Average	15,06 %	-0,59 %	6,84 %	17,06 %	11,55 %	14,02 %
INDICES BOURSIERS INTERNATIONAUX						
Royaume-Uni - FTSE-100	10,29 %	-2,25 %	1,43 %	14,58 %	4,30 %	5,09 %
France - CAC-40	12,46 %	-2,15 %	2,42 %	13,83 %	8,96 %	8,41 %
Allemagne - DAX	1,71 %	-7,26 %	-3,80 %	6,18 %	8,91 %	7,68 %
Japon - Nikkei-225	-7,09 %	-2,24 %	-0,89 %	-4,14 %	6,41 %	7,95 %
Hong Kong - Hang Seng	-13,93 %	-8,14 %	-14,86 %	-12,47 %	-5,04 %	-0,41 %
Australie - S&P/ASX 200	2,08 %	-5,03 %	-1,23 %	6,15 %	6,28 %	4,14 %
DEVICES						
\$ CAN versus \$ É.-U.	0,42 %	1,29 %	5,93 %	-1,71 %	-1,30 %	-1,00 %

* Rendement total annuel composé

1. L'Indice Adapté Gestion privée Eterna est composé à 60 % de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada et à 40 % de l'indice des obligations globales à moyen terme FTSE Canada.

Source : Bloomberg